

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 46 (1954)
Heft: 9

Artikel: Le calvaire des finances fédérales continue
Autor: Möri, Jean
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-384875>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le calvaire des finances fédérales continue

Par *Jean Möri*

En 1950, le peuple suisse repoussa à une forte majorité le projet de réforme des finances fédérales laborieusement élaboré par la conférence de conciliation. L'Union syndicale suisse, on s'en souvient, fit campagne contre ce projet « sur une seule jambe », qui supprimait l'impôt de défense nationale et introduisait à la place le système des contingents cantonaux. Bien auparavant déjà, les organes de l'Union syndicale suisse avaient proclamé leur volonté de combattre tout projet de réforme des finances fédérales qui ne maintiendrait pas l'impôt fédéral direct. Il fallut se rabattre sur le régime transitoire valable de 1951 à 1954, qui fut accepté par une large majorité populaire. L'Union syndicale contribua à cette victoire par sa campagne résolue en faveur de ce compromis qui maintint un certain équilibre entre impôts directs et indirects. Puis, le peuple suisse rejeta l'initiative du Parti socialiste, dite du sacrifice de paix, tendant à couvrir les dépenses du vaste programme de réarmement voté par le Parlement quasi unanime. Ceux qui avaient mis le plus d'empressement à faire voter ce programme de 1 milliard et demi de francs furent naturellement dans l'opposition, tandis que l'Union syndicale se prononçait vainement en faveur du projet. Enfin, le 6 décembre 1953, le peuple souverain repoussait par 488 232 voix contre 354 119 l'arrêté fédéral instituant de nouvelles dispositions constitutionnelles, présenté au nom du Conseil fédéral par notre ami Max Weber, dont un des mérites essentiels était de résoudre constitutionnellement le problème des finances fédérales pour une période de douze ans. Cette décision négative entraîna la retentissante démission de Max Weber du gouvernement, qui refusa ainsi de pousser plus avant le rocher de Sisyphe contre le gré des élites bourgeoises, plus empressées à voter des dépenses qu'à garantir leur couverture par une politique fiscale frappant les contribuables en proportion de leurs moyens. Sa décision fut d'ailleurs approuvée après coup successivement par l'Union syndicale et par son parti.

Ces diverses consultations prêtèrent naturellement aux interprétations les plus contradictoires. Le fait est qu'elles n'ont pas permis de déceler une majorité capable d'imposer une véritable réforme des finances dans le court laps de temps qui conduisait à l'échéance du régime financier transitoire. La trêve de douze ans préconisée par Max Weber aurait probablement permis d'y arriver. Il a donc bien fallu que le Conseil fédéral, approuvé par les Chambres, se rabatte sur la prorogation du régime transitoire pour une nouvelle période quadriennale. C'est sur ce projet que le peuple suisse aura à se prononcer le 24 octobre prochain.

Dans sa séance du 26 août dernier, le Comité syndical a décidé, comme on sait, d'appuyer énergiquement ce nouveau régime financier 1955-1958. Mais il a tenu à préciser que l'on ne saurait — comme l'a déclaré lui-même le Conseil fédéral et les porte-parole des principaux groupes parlementaires — se fonder sur l'article 5 de l'arrêté pour apporter à ce dernier d'autres modifications que celles qui visent à corriger des inégalités, des imperfections ou des rigueurs. En revanche, on ne peut en aucun cas l'invoquer pour abaisser de manière générale un impôt. Pour ce qui a trait à l'impôt sur le luxe, qui fait l'objet de contestations, le Comité syndical admit qu'il appelle des modifications, mais que celles-ci ne pourront être envisagées — comme on l'avait fait d'ailleurs en liaison avec le projet repoussé le 6 décembre 1953 — qu'en rapport avec une réforme définitive des finances fédérales. Cette précision a soulevé certaines polémiques dans la presse. On se prévaut de certaines déclarations antérieures de militants syndicalistes tendant à démontrer des abus dans la mise en pratique de l'impôt sur le luxe. Personne, à l'Union syndicale, ne conteste ces erreurs qui doivent être corrigées par une révision de la législation fiscale. Mais on ne saurait envisager une réforme partielle du système financier en vigueur pour autant, sans remettre en question l'ensemble du projet, dont les syndicats s'accommodent par nécessité, parce qu'il est absolument nécessaire de s'arrêter une fois encore à un compromis qui ne peut par conséquent donner satisfaction entière à aucun groupe économique intéressé.

Nous voulons espérer que les syndiqués suivront avec discipline le mot d'ordre des organes directeurs de l'Union syndicale suisse, en votant oui le 24 octobre. Les résultats financiers de la Confédération suisse ont bouclé par un léger excédent de recettes de 10 millions de francs en 1951, mais par un déficit de 181 millions de francs en 1952 et de 44 millions de francs en 1953. La dette fédérale dépasse de nouveau 8 milliards de francs. C'est là une situation intolérable si l'on considère que nous vivons toujours dans une période de grande prospérité, où les profits continuent à s'accroître sans cesse. Sans doute y a-t-il possibilité de faire des économies dans les dépenses militaires. Une commission extraparlamentaire a été chargée d'étudier les propositions du Département des finances tendant à un allègement. On veut espérer qu'elle tiendra compte de la volonté populaire de réduire les dépenses à ce titre au strict nécessaire. Il n'en demeure pas moins que la Confédération doit pouvoir compter sur les 900 millions de francs que lui assure actuellement le régime transitoire. Le rejet du projet n'aurait d'ailleurs pas de répercussions sur les dépenses au titre de la défense nationale. Il aurait tout simplement comme conséquences probables de rendre plus difficile la révision progressiste de l'assurance-maladie et de

remettre sérieusement en question l'introduction de l'assurance-maternité.

Faut-il rappeler que des oppositions grandissantes se manifestent déjà contre cette extension de notre législation sociale? Est-il nécessaire de rappeler l'urgence d'aller au-delà de cette modeste réforme et d'instaurer bientôt l'assurance-invalidité? Un parti politique, qui nage dans le désordre et l'incohérence comme un poisson dans l'eau, a pris la décision de lancer une initiative pour la création d'une assurance-invalidité. Ce qui ne l'empêche pas de s'opposer d'ores et déjà à la prorogation du régime transitoire pour quatre ans. Vieillards, veuves et orphelins attendent non seulement les prestations de l'A. V. S., mais espèrent des améliorations. Ce même parti va plus loin qu'eux en ce domaine puisque, de façon contradictoire, il propage le négativisme fiscal. C'est là une dangereuse inconséquence contre laquelle nous mettons en garde les syndiqués. Ils savent, pour l'avoir éprouvé dans leur propre organisation, qu'il n'est pas possible d'aller vers le progrès social en propageant la désertion fiscale. Le mieux est l'ennemi du bien, dit-on couramment. Surtout quand ces spéculations purement politiques trouvent un appui dans les milieux bourgeois, pour d'autres raisons bien entendu.

Les électeurs ne favoriseront pas le jeu des spéculateurs financiers ou politiques. Ils voteront en faveur du régime financier 1955-1958, qui continue le régime actuellement en vigueur que les contribuables ont eux-mêmes sanctionné en 1950.

Durant cette nouvelle période quadriennale, des solutions nouvelles finiront peut-être par s'imposer.

En attendant, il est bon de savoir se contenter d'un compromis acceptable sous peine d'avaloir des coulevres plus difficiles à digérer.